



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 JUIN 2022 A 20H00

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A VINGT HEURES.

Le Conseil Municipal de la commune de GROSBREUIL, dûment convoqué le vingt et un juin deux mille vingt deux, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HILLAIRET Marc, Maire.

CONVOCAION ELECTRONIQUE ENVOYEE LE : 21.06.2022

CONVOCAION AFFICHEE ET INSEREE SUR LE SITE INTERNET LE : 21.06.2022

DOCUMENTS TRANSMIS :

1. Convocation
2. Note de synthèse.
3. Compte-rendu du Conseil Municipal du 07.06.2022
4. Convention CCPA
5. Convention RD80
6. Convention salle de motricité
7. Modèle de pouvoir

NOMBRE DE CONSEILLERS : **En exercice :** 18 **Présents :** 15 **Votants :** 17

PRESENTS :

Marc HILLAIRET, Anne-Lise BRUNET (jusqu'à la délibération n°4), Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Laëtitia BARRAIN, Christophe BARDINI, Mathilde TIGNOLA, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET

EXCUSES : 1

Didier PROUTEAU a donné pouvoir à Claude POIRAUD

Rachel KONASZEWSKI a donné pouvoir à Christiane DOUTEAU

Anne-Lise BRUNET a donné pouvoir à Alain GUILMENT (à partir de la délibération n°4)

Xavier JOSLAIN a donné pouvoir à Marc HILLAIRET

Franck VRIGNON excusé

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard ALINCANT

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07.06.2022

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 07.06.2022

Bernard ALINCANT indique que sur la liste des prochaines réunions, la commission voirie n'était pas mentionnée. Il lui est précisé que la liste apparaissait sur la note de synthèse et non le compte rendu du conseil municipal et que la convocation de la commission voirie a été envoyée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	2 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET)	15

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 30/05/2022 AU 20/06/2022 – BUDGET PRINCIPAL 2022

Date	Objet	Montant TTC	Société
02/06/2022	CHANGEMENT LAVABO DES SANITAIRES DU RESTAURANT SCOLAIRE	939.52 €	CEDEO
05/06/2022	GAZOLE NON ROUTIER	1 821.60 €	CPO
07/06/2022	FLEURS DECES	50.00 €	ATELIER NATURE
08/06/2022	BULLETIN MUNICIPAL JUIN 2022	892.80 €	MG IMPRIMERIE
13/06/2022	REMPLACEMENT ALTERNATEUR ET GALETS CAMION MAXITY	1 982.59 €	GARAGE DU CENTRE
13/06/2022	BATTERIE SONO MAIRIE	168.00 €	SLV ET MBS
13/06/2022	GAZON CIMETIERE	135.08 €	ECHO VERT
15/06/2022	ORDINATEUR ET ONDULEUR URBANISME	1 049.00 €	INFOCEANE
15/06/2022	DISQUE DUR SERVICES TECHNIQUES	159.00 €	INFOCEANE
17/06/2022	CHANGEMENT PIED DE TABLE – LES LAVANDIERES	297.23 €	URBANEXT
17/06/2022	TUBE PVC – VOIRIE	728.70 €	PUM PLASTIQUE
20/06/2022	CLIMATISATEUR MONOBLOC – BIBLIOTHEQUE	333.40	CEDEO
20/06/2022	ROBINET – APPLIQUE MACHINE A LAVER – TUBES ET RACCORDS POUR PLOMBERIE – RESTAURANT SCOLAIRE	195.65 €	CEDEO

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 30/05/2022 AU 20/06/2022 – BUDGET GITES 2022

Date	Objet	Montant TTC	Société
13/06/2022	BOITE POUR LES CLES DES GITES	118.80 €	BAILLY QUAIREAU

URBANISME - DIA ZONE UB					
Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti sur terrain propre	AB	93	5a63ca	Ub	Rue de la Garenne
Bâti sur terrain propre	AC	211	2a55ca	Ub	13 Rue du Poitou

2. Convention d'occupation salle de motricité de l'école publique avec l'association la halte aux fripons

Madame BRUNET, Adjointe à l'enfance jeunesse informe l'assemblée des besoins en capacité de l'association la halte aux fripons et propose la convention d'occupation ci annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

- D'émettre un avis favorable à la convention d'occupation de la salle de motricité ci-jointe entre la commune et l'association « la halte aux fripons »
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

3. Subventions 2022

Monsieur Guilment, adjoint aux finances invite le Conseil Municipal, après avis de la Commission Finances, à fixer le montant des subventions à attribuer pour l'année 2022 :

Vu l'avis de la commission finances du 15.06.2022,

	Accordé en 2021	2022
OGEC pour le contrat d'association	38 775.68 €	40 882.29 €
C.C.A.S.	2 000 €	2 500.00 €
Compostons ensemble à GROSBREUIL	200.00 €	200.00 €
Groupement de protection des cultures	305.00 €	0 €
Centre Socioculturel du Talmondaï – CCT	550 €	550 € Pas de demande
Protection civile	-	0 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Nieul le Dolent	327.15 €	330 € 0.15 € / habitant
RASED	350 €	330.00 €
ADAPEI-ARIA - handicap	0 €	0 €
AFSEP – scléroses en plaque		
IFACOM – Ecole de commerce		
MFR Sant Gilles croix de vie		
BTP CFA Vendée (AFORBAT)		
MFR Mouilleron Saint Germain		
MFR Les Sables d'olonne		
MFR Venansault		

Solidarité Paysans		
MFR Les Achards		
MFR Bournezeau		
MFR Les Herbiers		
IME Olonne sur Mer	0 €	0 €
UDAF Vendée		

- Contrat d'association 2022 :

Jérôme Laidet demande le détail de la rémunération des atsem et demande si la circulaire est bien appliquée. Alain Guilment répond qu'une réponse lui avait été apportée l'année dernière suite à la même question. Jérôme Laidet indique que la réponse ne lui convient pas.

Chloé MERLET ne remet pas en question le mode de calcul mais trouve un manque de cohérence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
2 (Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	1 (Bernard ALINCANT)	14

- D'attribuer un montant de 40 882.29 € au titre de la subvention OGEC pour l'année 2022 tel qu'indiqué dans le tableau ci dessus ;

- Subventions 2022 :

Chloé MERLET demande pourquoi il y a une augmentation de la subvention CCAS de 500 €.

Laetitia BARRAIN indique que compte tenu du contexte économique et social et afin de verser des subventions aux organismes sociaux, il convient d'appliquer cette augmentation étant précisé que le montant n'avait pas augmenté depuis huit ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

- D'attribuer les subventions (hors OGEC) pour l'année 2022 tel qu'indiqué dans le tableau ci dessus ;

- Sorties et activités scolaires de l'école publique et privée :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

- D'attribuer pour les sorties et activités scolaires de chaque école un montant forfaitaire de 23 € par élève inscrit au 1er janvier 2022.
- De préciser que :
 - la subvention sera versée en septembre 2022.
 - Les écoles produiront les factures des sorties à la fin de l'année scolaire 2021/2022.
 - Le mode de calcul sera délibéré annuellement.

- Photocopie :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

- D'autoriser la gratuité des photocopies noir et blanc, en nombre raisonnable, (excepté les copies de livres) soumis à droits d'auteur.
- pour les Associations de la Commune

- Salle polyvalente :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

- D'autoriser la gratuité d'utilisation de la Salle Polyvalente pour les activités à but lucratif ;
- 2 fois par an pour toutes les Associations de la Commune ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

4. Fixation du loyer du studio maison Giraudeau

Monsieur GUILMENT, Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal la proposition d'évolution du loyer du studio pour le logement n° 5 situé place de l'Eglise - Maison Giraudeau qui se libère.

Logement n°5 : Le logement comprend un appartement, un garage, une place de stationnement-cour et un sous-sol

Un débat a lieu sur la politique sociale de la commune. Chloé MERLET et Jérôme LAIDET souhaiteraient ne pas augmenter d'autant ce loyer.

20h43 : Départ d'Anne-Lise BRUNET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
2 (Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	0	15

DECIDE

- Pour le logement n°5 place de l'Eglise : de fixer le montant du loyer mensuel à 300€ comprenant les 6 € pour la redevance des ordures ménagères;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer le nouveau bail ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

5. PATA 2022

Monsieur GUILMENT, Adjoint aux finances présente à l'assemblée le résultat de la consultation pour le Point à temps automatique :

- Devis Eiffage : 11520.00€ TTC
- Devis Colas : 13560.00€ TTC

Vu l'avis de la commission finances et voirie du 15.06.2022,

Suite à la demande de Bernard ALINCANT, Claude POIRAUD précise que l'état des routes seront étudiées en commission voirie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
1 (Bernard ALINCANT)	0	16

DECIDE

- De retenir le devis de la société EIFFAGE pour un montant de 11 520 € TTC;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

6. Enrobé à froid la Rainerie

Monsieur GUILMENT, Adjoint aux finances présente à l'assemblée le résultat de la consultation pour les travaux d'enrobé à froid à la Rainerie pour 400 mètres linéaires et 30 mètres de reprise de route à la Carailière :

- DEVIS EIFFAGE : 33 300 € TTC
- DEVIS COLAS : 33 720 € TTC

Vu l'avis de la commission finances et voirie du 15.06.2022,

*Bernard ALINCANT regrette de ne pas avoir été avec la commission voirie voir sur place les routes concernées.
Claude POIRAUD précise que pour les prochaines commissions voirie, des visites sur place seront organisées.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
1 (Bernard ALINCANT)	1 (Jérôme LAIDET)	15

DECIDE

- De retenir le devis de la société EIFFAGE pour un montant de 33 300 € TTC;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

7. Parking pole santé

Monsieur GUILMENT, Adjoint aux finances présente à l'assemblée le résultat de la consultation pour les travaux de parking près du pôle santé :

- DEVIS ATPR : 26 743.80 € TTC
- DEVIS COLAS : 31807.56 € TTC

Vu l'avis de la commission finances et voirie du 15.06.2022,

Bernard ALINCANT indique que le plan du parking n'est pas suffisamment travaillé et demande quel est l'architecte qui a réalisé ce plan.

Il ajoute que la commission voirie n'a jamais été voir sur place et qu'il a envoyé un tableau comparatif des offres par mail qu'il demande de joindre au compte rendu.

Jérôme LAIDET indique qu'il faut prendre en compte le nombre de places obligatoires que le pôle santé aura à réaliser lors du dépôt de permis de construire et qu'il y a beaucoup de places de stationnement libres sur la place des meuniers.

Chloé MERLET demande s'il y a besoin de 18 places et si une autre solution que le bitume pourrait être étudiée au vu du réchauffement climatique. Elle demande qu'une réflexion globale soit menée, associant la commission urbanisme.

Bernard ALINCANT évoque les places de parking avec recharges électriques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	0	14

DECIDE

- De retenir le devis de la société ATPR pour un montant de 26 743.80 € TTC;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

8. Contrat d'entretien du terrain de football

Christiane DOUTEAU, Adjointe aux associations-sports présente à l'assemblée le résultat de la consultation pour le renouvellement du contrat d'entretien du terrain de football.

La durée du contrat est de 3 ans.

- Sportingsols : 15 960.00 € TTC
- Effivert: 13 230.00 € TTC

Vu l'avis de la commission finances du 15.06.2022,

Chloé MERLET demande si ce n'est pas une subvention et Laurent ENFRIN demande si d'autres associations peuvent utiliser le terrain.

Christiane DOUTEAU précise que le terrain peut être utilisé par d'autres associations et les écoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
1 (Chloé MERLET)	0	16

DECIDE

- De retenir le devis de la société SPORTINGSOLS pour un montant de 15 960.00 € TTC pour une durée de trois ans;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

9. Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes Vendée Grand Littoral et la commune de GROSBREUIL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes Vendée Grand Littoral et la commune de GROSBREUIL pour faire suite aux évolutions de financement prévisionnel de l'opération :

Entre

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, représentée par son Président, Monsieur Maxence de RUGY, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} Juin 2022
, transmise à la Préfecture de Vendée le et domiciliée en cette qualité, 35
impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1 – 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

Et

La Commune de Grosbreuil, représentée par son Maire, Marc Hillairet, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du, transmise à la préfecture le.....et domiciliée en cette qualité

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La commune de Grosbreuil s'engage sur un projet visant à sécuriser l'accès de son école, par la création d'une nouvelle voie sur la rue de l'Atlantique.

Dans le cadre de ce projet il est nécessaire de réaliser une extension du réseau public d'assainissement, afin de pouvoir également desservir les habitations existantes Rue de l'atlantique jusqu'au carrefour de la route de la Blaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du Code de la commande publique et par délibération du conseil communautaire en date du 23 septembre 2020 et du conseil municipal en date du 11 novembre 2020, la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération à a été dévolue à la commune de Grosbreuil par voie de convention, signée le 23 novembre 2020.

Il apparait opportun de profiter de la réalisation de ces travaux pour desservir 4 habitations qui ne sont actuellement pas raccordables. De plus un poste de relèvement des eaux usées sera posé dans le même temps afin de faciliter la coordination générale de l'aménagement. Ces travaux supplémentaires n'étaient pas prévus dans la convention initiale. Conformément à l'article 10 de la convention, il convient d'établir un avenant n°1 à ladite convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 a pour objet la modification de l'article 6 de la convention afin de prendre en compte la nouvelle répartition financière suite à la modification de l'opération de travaux.

Il est modifié comme suit :

Le Montant prévisionnel total de l'opération est de 661 500€HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

Postes	Montant estimé	Clé de répartition
Maîtrise d'œuvre	21 500 €/HT	Au prorata de la part travaux relevant de chaque entité
Travaux assainissement eaux usées	100 000 €/HT	100 % CCVGL
Travaux eaux pluviales et voiries	540 000 €/HT	100% commune de Grosbreuil
TOTAL	661 500 € /HT	

ARTICLE 2 – EFFETS DE L'AVENANT

Toutes les autres dispositions de la convention non visées ci-dessus demeurent inchangées et continuent à produire leur effet.

Vu l'avis de la commission finances du 15.06.2022,

Jérôme LAIDET indique qu'il n'a jamais été démontré la finalité de ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	0	14

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à l'avenant n°1 de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes Vendée Grand Littoral et la commune de GROSBREUIL
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

10. Convention Département pour aménagement RD21

Monsieur POIRAUD, Adjoint à la Voirie présente la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental pour les travaux suivants : Chicane en axe de chaussée et giratoire franchissable, pavés collés, bordures et trottoirs sur la RD 21.

Vu l'avis de la commission finances et voirie du 15.06.2022,

Le plan annexé à la convention n'est pas présenté, il sera transmis au Conseil Municipal dès réception.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	0	14

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à ladite convention;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

11. Convention entretien de sentier avec Girouard

Monsieur POIRAUD, Adjoint à la Voirie présente la convention d'entretien du sentier entre la Grande Benatrie et la RD 80 à conclure avec la communauté de communes du pays des achards, la commune du Girouard et la commune de Grosbreuil.

Vu l'avis de la commission voirie du 15.06.2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à ladite convention;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

12. Acquisition parcelle B 1681 P. 3 Place des Meuniers

Christiane DOUTEAU, Adjointe à l'urbanisme expose à l'assemblée que la commune envisage l'acquisition de la bande de Terrain situé devant le salon de coiffure dans le cadre de l'aménagement de la place des meuniers.

Madame DOUTEAU, Adjointe à l'Urbanisme donne lecture du courrier de Monsieur et Madame GUINE qui demande un prix de vente identique à celui de l'acquisition, à savoir 65.86 € TTC du mètre carré.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'avis de la commission finances du 15.06.2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	1 (Bernard ALINCANT)	16

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée section B numéro 1681 d'une superficie de 32.10 m² aux consorts GUINE pour un montant de 65.86 € TTC le m² ;
- Dit que les frais de bornage, de notaire et de branchement seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

13. Droit de préemption urbain

Madame DOUTEAU Christiane, Adjointe à l'urbanisme présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain **pour la zone UA:**

URBANISME - DIA ZONE UA					
Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti sur terrain propre	AC	136	3a56ca	Ua	2 Rue de Bretagne

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

DECIDE

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

14. Droit de préemption urbain

Madame DOUTEAU Christiane, Adjointe à l'urbanisme présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain pour la zone UA:

URBANISME - DIA ZONE UA				
Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
AC	53	5a08ca	Ua	Rue de Bretagne

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	17

DECIDE

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Rapport des commissions

Sans objet.

Questions diverses

- Questions de Bernard ALINCANT déposées en Mairie le 22.06.2022 :

A – Vendée Habitat :

Suite à décision le règlement des 8 emplacements parking place des meuniers cédés à cet organisme a-t-il été effectué ?

REPONSE

Le règlement sera effectué sous réserve de l'obtention du permis de construire, en cours d'instruction.

B – Mairie - ETONOMETTE

Vente terrain à la société ETONOMETTE à quel montant Hors taxes a t'il été cédé sachant que le prix ttc est de 50.00 le m2 par 999 m2 après différentes délibérations u conseil municipal ?

REPONSE

44.43 € HT le mètre carré.

Bernard ALINCANT répond que cela représente une perte pour la commune.

C- SAFER

Cet organisme utilise son droit de préemption sur des surfaces agricoles de la commune. En dehors de cette obligation d'affichage, qu'elles sont nos rapports exacts avec cet organisme compte tenu de nos surfaces agricoles reçues en dons ou autres ?

REPONSE

Les avis de vente de la safer sont reçus et traités en Mairie. La Safer a un droit de préemption sur les terres agricoles.

Bernard ALINCANT demande une présentation des terres agricoles communales afin d'étudier des solutions d'optimisation électrique sur ces terres.

- Planning des prochaines réunions.
- Distribution des flyers Iron Man.

Séance levée à 22h03.

Le secrétaire de séance,



Bernard ALINCANT.



Signé électroniquement par : Marc
Hillairet
Date de signature : 09/06/2022
Qualité : Maire de Grosbreuil

Marc HILLAIRET.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 28.06.2022

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07.06.2022
2. Convention d'occupation salle de motricité de l'école publique avec l'association la halte aux fripons
3. Subventions 2022
4. fixation du loyer du studio maison Giraudeau
5. PATA 2022
6. Enrobé à froid la Rainerie
7. Parking pole santé
8. Contrat d'entretien du terrain de football
9. Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes Vendée Grand Littoral et la commune de GROSBREUIL
10. Convention Département pour aménagement RD21
11. Convention entretien de sentier avec Girouard
12. Acquisition parcelle B 1681 P. 3 Place des Meuniers
13. Droit de préemption urbain
14. Droit de préemption urbain

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 28.06.2022

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	Excusée à partir de la délibération n°4
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Laëtitia	BARRAIN	
Claude	POIRAUD	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	Excusée
Didier	PROUTEAU	Excusé
Mathilde	TIGNOLA	
Xavier	JOSLAIN	
Stéphanie	BROSSET	
Franck	VRIGNON	Excusé
Peggy	LOIZEAU	
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	

